



legs - donations - assurances-vie

Pour n'être plus jamais
seul face à la vie





De l'urgence à l'insertion

La Mie de Pain accueille, nourrit et héberge sans conditions toutes les personnes majeures vivant en situation de précarité, de marginalisation ou d'exclusion.

Nous créons les conditions favorables à une (ré)insertion sociale et professionnelle des personnes que nous accueillons.

Nous les aidons dans leur cheminement et dans leurs démarches en vue de reconquérir leur autonomie sociale.

Enfin, nous agissons chaque jour pour faire évoluer le regard des autres vis-à-vis des exclus.

L'Arche d'Avenirs

Prendre une douche, se soigner, laver son linge, recevoir du courrier, rechercher un emploi...

Ce lieu d'accueil de jour offre plusieurs services de première nécessité à 250 personnes sans abri par jour.

Le Refuge

Au cœur du treizième arrondissement de Paris, notre refuge sert jusqu'à 600 repas chauds chaque soir.

Ce centre d'hébergement d'urgence permet à 432 personnes de trouver du réconfort et un lit pour passer la nuit.

La Plateforme-Relais social

Accueillir, informer et orienter les personnes désocialisées...

Ici, nous facilitons leur vie quotidienne, notamment dans les démarches administratives et l'accès aux droits vers la réinsertion.

La Villa de l'Aube

41 studios accueillent, sans limitation de durée, 30 résidents après une période d'errance plus ou moins longue. 15 autres assurent à des résidents présentant un projet personnel une transition temporaire avant un relogement complet.

Le Chantier d'insertion

Ce lieu permet d'apprendre ou de réapprendre à travailler via des emplois de réinsertion.

Encadrement technique et social et formations permettent à chacun de retrouver le chemin de la socialisation et de l'emploi.

Le Foyer de Jeunes Travailleurs P.Enfert

Soutien à la recherche d'un emploi, d'un logement...

Ici, chaque année, 200 jeunes de 18 à 25 ans en situation sociale fragile sont accueillis dans les logements temporaires du foyer.

« Pour moi, la misère n'est pas une fatalité »



© David Partington

« De tout temps, il y a eu des gens plus riches que d'autres, mais aujourd'hui, j'ai 86 ans et je sais que la seule richesse qui compte vraiment c'est celle que l'on a dans le cœur.

Lorsque mon mari est parti, j'ai pris conscience que j'avais toujours été gâtée par la vie. Un appartement, une bonne retraite, un fils qui se débrouille bien...

Je ne pouvais pas me résoudre à rester les bras croisés alors que tant de gens étaient dans le malheur.

Souvent, je voyais par ma fenêtre un homme installé sous le porche de l'immeuble d'en face. J'ai décidé de contacter la Mie de Pain et je suis fière de moi. Ma donation de 60 000 euros a participé à l'ouverture d'un centre d'accueil qui manquait tant en région parisienne. J'ai le sentiment d'avoir apporté ma pierre à l'édifice. Je refuse de voir des femmes, des hommes ou des enfants privés d'abri dans notre pays. »

Jeannine Langlois.

Ce témoignage est représentatif des messages que nous recevons de nos bienfaiteurs.



L'élan d'une conviction

1891 : sur les fortifications de Paris, près de la porte d'Italie, un groupe de jeunes observe une femme qui donne des miettes de pain aux oiseaux. L'un d'eux s'exclame : « Si on trouvait beaucoup de mies de pain, mais des grosses, on pourrait nourrir beaucoup de gens ! ».

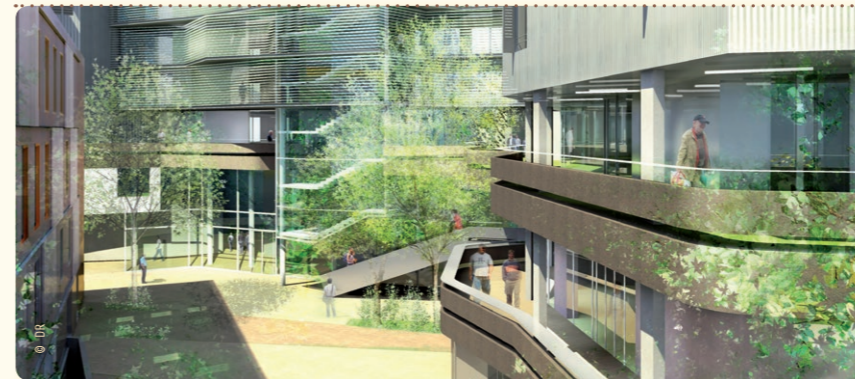
Paulin Enfert fait partie de ce groupe de jeunes, il sourit. Il vient de trouver un nom pour son association : la Mie de Pain est née.

Modeste employé d'une compagnie d'assurances, Paulin Enfert est passionné de musique et de poésie et connaît bien les gamins désœuvrés du quartier. Il enseigne le catéchisme, propose des jeux, tient ses réunions dans une roulotte et accueille des orphelins. Il organise la première soupe populaire pour Noël. Il consacra toute sa vie à la Mie de Pain.

Après son décès, en 1922, les activités

de la Mie de Pain continuent de se développer. À partir de 1945, elle recueille les sans-abri, sans perdre de vue son objectif d'éducation, qu'elle concrétise en construisant le Foyer de Jeunes Travailleurs Paulin Enfert. En 1984, l'association est reconnue d'utilité publique et reçoit en 2006 le label « Espace Solidarité Insertion » pour son centre d'accueil de jour l'Arche d'Avenirs.

Reconstruire la vie



La Mie de Pain souhaite encore poursuivre et développer ses actions au fil des années : accueil, accompagnement individuel et collectif...

Dès 2013, le site Charles Fourier offrira des locaux neufs, un nouveau bâtiment de 9 000 m², pour accueillir encore plus de personnes en situation de précarité.



Un héritage d'amour qui dépasse et prolonge votre propre vie

Les biens que vous avez accumulés durant toute votre vie sont le reflet des choix que vous avez faits, des rencontres qui ont marqué, des événements auxquels vous avez dû faire face.

Votre patrimoine raconte une histoire, votre histoire. En le mettant au service des personnes démunies, vous transmettez un héritage de paix et d'espoir. Il n'est pas dispersé et continue de vivre après vous à travers les actions de notre association.

Faire un legs est un acte très fort et qui nous touche infiniment. Votre confiance nous encourage à poursuivre nos efforts, pour une société plus juste. Pour exprimer durablement vos valeurs de solidarité envers les plus démunis, le legs, la donation ou l'assurance-vie représentent trois façons d'aider durablement la Mie de Pain.

La Mie de Pain est une association reconnue d'utilité publique. Les biens que vous décidez de nous transmettre sont totalement exonérés des droits de succession et de mutation.



M. Daniel Legrand

Pour vous accompagner dans cette démarche, vous conseiller et vous orienter, vous pouvez joindre Daniel Legrand au 01 40 79 61 66 ou au 06 19 79 06 51
N'hésitez pas à le contacter (coordonnées p. 11).

Le legs : désigner ses héritiers

Le legs est l'attribution par testament d'un héritage au profit d'un ou de plusieurs bénéficiaires choisis.



© n11gun bostanci

La répartition du patrimoine doit respecter les limites des droits des héritiers réservataires (descendants et conjoints dont la part d'héritage est réservée de droit par la loi) pour être valable. Dans tous les cas, les dispositions du testateur ne prennent effet qu'à son décès. Les formes de legs les plus répandues sont les suivantes :

- **le legs universel**, employé si vous souhaitez transmettre votre héritage à un seul bénéficiaire (individu ou association) ;

- **le legs à titre universel**, adapté si vous souhaitez partager en parts votre patrimoine (la moitié, le tiers de vos biens...) ;
- **le legs à titre particulier**, qui vous permet d'affecter des biens précis aux héritiers choisis (une voiture, une somme d'argent...).

Quel que soit votre choix, le legs nécessite la rédaction d'un testament. Il peut être écrit de votre main, sur papier libre et selon certaines règles précises, ou dicté à un notaire.

Exemple de testament (legs universel)

*Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure.
Je soussignée Madame Henriette Lefebvre, née le 12/11/1939
à La Baule-Escoublac (44500), demeurant 2, route Estran à
Assérac (44410), institue pour mon légataire universel la Mie de Pain,
dont le siège est situé à Paris (75013), 18, rue de Charles Fourier.*

Ecrit en tout lucidité à Assérac, le 18 janvier 2010.

Fait en entier de ma main,

Signature

La donation : une transmission immédiate

La donation se différencie du don car elle fait l'objet d'un acte notarié. Elle revêt donc un caractère plus officiel, et est utilisée dans le cas de transmission de biens de valeurs (appartement, somme d'argent, terrain...).

La donation prend effet immédiatement, dès signature de l'acte, et revêt différentes formes, plus ou moins définitives :

- **la donation en pleine propriété**, qui vous permet de donner entièrement un bien ;
- **la donation en nue-propriété**, par laquelle vous donnez votre bien tout en conservant son usage sur une durée déterminée, pour vous ou une tierce personne ;

- **la donation temporaire d'usufruit**, qui consiste à donner l'usage ou les revenus du bien (loyer, rente...) pour quelques années tout en conservant la propriété.

La donation permet de bénéficier de nombreux avantages fiscaux. N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.

L'assurance-vie : un contrat solidaire

L'assurance-vie est un contrat d'épargne souscrit auprès de votre banque ou de votre assurance, qui vous permet de placer des fonds qui fructifieront au fil des années.

Au terme de votre contrat d'assurance-vie, le capital placé est reversé sous forme de rente ou en une seule fois, selon vos vœux. Il vous est possible de définir un ou plusieurs bénéficiaires de cette assurance, à

qui vous souhaitez en faire profiter ou qui la recevront en cas de décès. L'assurance-vie est un placement libre, non soumis à la loi des héritiers réservataires, et présente des avantages fiscaux très intéressants.



© zetberlin / photocase



Votre contact personnel et confidentiel

« Je suis très conscient de la valeur affective qui entoure un legs et c'est toujours avec beaucoup d'émotion que je partage vos préoccupations. Sachez que je reste à votre entière disposition pour vous écouter et vous accompagner lors de la construction de votre décision. Proche de vous, je perçois mieux le sens de votre démarche et peux vous conseiller. En toute confidentialité et sans aucun engagement de votre part, n'hésitez pas à me contacter directement. Je peux également, si vous le souhaitez, me déplacer pour vous rencontrer. »

M. Daniel Legrand, chargé des relations testateurs.

Vous souhaitez préparer la transmission de votre patrimoine en restant en cohérence avec vos valeurs et votre volonté d'une société plus juste. Une personne est à votre entière disposition à la Mie de Pain .



© ce teste clochard - Foto1a.com

N'hésitez pas à contacter M. Daniel Legrand. Il vous guidera dans vos démarches :

- par e-mail : service.legs@miedepain.asso.fr
- par téléphone : 01 40 79 61 66 ou 06 19 79 06 51
- par courrier : La Mie de Pain - Service legs et donations
18, rue Charles Fourier - 75013 Paris

Nous sommes très reconnaissants à l'égard de nos bienfaiteurs, et ne les oublions pas. Ils font partie de notre histoire, et leur contribution est inscrite dans nos murs grâce à des plaques nominatives, des noms de salles ou encore des messes que nous célébrons régulièrement en souvenir d'eux.

La Mie de Pain - 18, rue Charles Fourier - 75013 Paris - www.miedepain.asso.fr

